

REGLEMENT JEU CONCOURS
SALON DU BIEN VIEILLIR 2025 - LAVAL

ARTICLE 1 – ORGANISATEUR ET OBJET DU JEU CONCOURS

La Société AUDILAB PAYS DE LOIRE, Société par Actions Simplifiée inscrite au registre du commerce et des sociétés de NANTES sous le numéro 450 791 520 ayant son siège social situé 17 allée Duguay Trouin, 44000 NANTES (« l'Organisateur »), membre du réseau d'audioprothésistes AUDILAB, organise un jeu sous forme de roue de la fortune (« le Jeu Concours ») lors du Salon du bien Vieillir de Laval (« l'Evènement »).

Le présent règlement (« le Règlement ») a pour objet de fixer les modalités et conditions de participation au Jeu Concours. La participation au Jeu Concours implique l'acceptation sans réserve du Règlement. Le non-respect du Règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle des lots.

ARTICLE 2 – LIEU ET DUREE DU JEU CONCOURS

Le Jeu Concours se déroulera pour toute la durée de l'Evènement, à savoir le mercredi 26 novembre 2025 de 9 heures et 30 minutes jusqu'à 17 heures et 30 minutes.

ARTICLE 3 – PARTICIPATION AU JEU CONCOURS

Le Jeu Concours, sans obligation d'achat, est ouvert aux personnes physiques de 18 ans et plus résidant en France Métropolitaine (« le Participant »).

Le cas échéant, les Organisateurs demanderont au Participant de lui faire parvenir une photocopie de sa carte d'identité à titre de justificatif.

Ne peuvent pas participer les membres du personnel du réseau AUDILAB.

La participation au Jeu Concours s'effectue sur le Lieu de l'Evènement. Les Participants doivent compléter le bulletin de participation tenu à leur disposition et le déposer dans l'urne prévue à cet effet.

Une seule participation est autorisée.

Les Participants s'abstiendront de mettre en œuvre tout mode de participation qui ne serait pas conforme au Règlement.

ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS ET LOTS MIS EN JEU

4.1 Dotation

Le Jeu Concours est composé du lot suivant : 1 casque TV Sennheiser set 860 d'une valeur de 249,00€ TTC.

Le Jeu Concours est ainsi doté d'un lot pour une valeur totale de **249,00€ TTC, hors frais d'expédition le cas échéant, soit 1 gagnant**, un seul lot étant attribué à un seul gagnant.

Le lot du Jeu Concours n'est non échangeable, non modifiable et ne pourra pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Aucune compensation financière ne pourra être négociée. Les Organisateurs se réservent le droit de changer unilatéralement le lot et de le substituer à un lot de même valeur, si le lot initialement prévu n'était plus disponible.

4.2 Tirage au sort

Un tirage au sort déterminant aléatoirement le gagnant sera effectué le vendredi 28 novembre 2025 à 14h par un représentant de l'Organisateur, dans ses locaux situés à LAVAL (53000), 28 rue Souchu Servinière, désigner le gagnant parmi les Participants au Jeu Concours.

4.3 Conditions de réception des lots

Le gagnant du tirage au sort sera contacté par les Organisateurs via téléphone et/ou email dans un délai de 48 heures à compter de l'annonce du gagnant, de manière à pouvoir organiser un rendez-vous en vue de la remise du lot.

Le lot est nominatif et ne peut être attribué à une autre personne que le gagnant.

Les Organisateurs ne sont pas tenus d'attribuer le lot, si le gagnant (i) n'a pas communiqué correctement ses coordonnées dans un délai de 48 heures à compter de l'annonce du gagnant par AUDILAB, ou (ii) ne s'est pas conformé au présent règlement.

ARTICLE 5 – CONFIDENTIALITE DES DONNEES PERSONNELLES – VIE PRIVEE

5.1. Données collectées dans le cadre du Jeu Concours

Dans le cadre du Jeu Concours, les Organisateurs collectent les données suivantes :

- Nom
- Prénom
- Âge
- Adresse postale
- Adresse email
- Numéro de téléphone

Les bulletins de participation et les informations relatives aux Participants recueillies dans le cadre du Jeu sont collectés et détruits à l'issue du Jeu Concours par les Organisateurs.

Ces données seront utilisées par les Organisateurs pour attester lors de la Participation au Jeu Concours que le Participant accepte le présent règlement.

Les données nécessaires au déroulement du Jeu Concours sont conservées par les Organisateurs dans la limite d'un (1) mois suivant le terme du Jeu Concours.

Les Participants ayant donné leur consentement sur le bulletin de participation au Jeu Concours recevront des offres et informations commerciales du réseau AUDILAB. Leurs données personnelles seront alors conservées et utilisées pendant une durée de trois (3) ans suivant l'annonce des gagnants.

Au terme de la durée de conservation ci-avant précisée, les données seront alors supprimées

5.2 Droits des Participants

Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées sont destinées exclusivement à AUDILAB et elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

Les Participants pourront accéder aux données les concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer leur droit à la limitation du traitement de leurs données. Ils peuvent retirer à tout moment leur consentement au traitement de leurs données.

AUDILAB s'engage à prendre toutes précautions utiles pour préserver la sécurité et la confidentialité des données ainsi collectées sur les Participants, et, notamment, empêcher qu'elles soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Conformément à la réglementation applicable, les Organisateurs informent les Participants qu'ils disposent d'un droit d'accès, de modification, de suppression, de limitation, et de portabilité des données le concernant. Toute personne a également le droit de ne pas faire l'objet d'une prise de décision individuelle exclusivement fondée sur un traitement automatisé tel que le profilage.

Ces droits peuvent être exercés en adressant un e-mail au DPO d'AUDILAB à dpo.cnil@audilab.fr et en y joignant un justificatif d'identité.

Si les Participants estiment, après avoir contacté AUDILAB, que leurs droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, ils disposent en outre du droit d'introduire une réclamation concernant le traitement de leurs données personnelles auprès de la CNIL - 3 place de Fontenoy — TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07
- Téléphone : 01 53 73 22 22 – Site Internet : www.cnil.fr.

ARTICLE 6 : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Aucun frais engagé par le Participant ne sera remboursé.

ARTICLE 7 – RESPONSABILITE ET FORCE MAJEURE

Les Organisateurs se réservent le droit, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le Jeu Concours ou de modifier tout ou partie des modalités du Règlement, sans que sa responsabilité ne soit engagée, notamment en cas de force majeure telle que définie par la jurisprudence.

Les Organisateurs dégagent toute responsabilité en cas de dysfonctionnement et événements indépendants de sa volonté (notamment annulation ou interruption de l'Evènement, problèmes techniques, pertes ou retards des services postaux...) perturbant le bon déroulement du Jeu Concours.

ARTICLE 8 – ACCESSIBILITE ET INTERPRETATION DU REGLEMENT

Le présent règlement est accessible sur le Lieu de l'Evènement, et peut être consulté librement et à tout moment pendant la durée du Jeu Concours.

Toute réclamation devra être adressée par écrit à AUDILAB à l'adresse ci-après mentionnée avant le 30 novembre 2025. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée.

GIE AUDILAB RESSOURCES,
Pôle Client – Jeu Concours SALON DU BIEN VIEILLIR LAVAL
31 rue Fabienne Landy 37700 SAINT PIERRE DES CORPS

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement par les Organisateurs.

Dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent règlement serait déclarée nulle ou non avenue, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité du Règlement lui-même.

ARTICLE 9 – LOI APPLICABLE ET JURIDICTIONS

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Tout différend persistant, né de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement, et n'ayant pas pu être résolu à l'amiable au préalable, sera soumis aux tribunaux compétents français